



Victoire de la CGT aux élections... ... et discrimination syndicale !

Les élus CGT tiennent à remercier tous les salariés leur ayant donné la confiance aux dernières élections du 4 mars 2010.

Une confiance à près de 70 % pour une organisation syndicale se présentant pour la 1^{ère} fois dans l'entreprise !

Et si la CGT a obtenu cette confiance, c'est en partie de la responsabilité de Vincent Chrétien qui a été désigné délégué syndical CGT en novembre 2009.

Vincent qui a permis - entre autres- de faire prendre conscience aux salariés qu'un rapport de force pouvait changer les choses tant sur le niveau des conditions de travail, de la revalorisation des salaires ainsi que sur une réelle amélioration du dialogue social.

Depuis 21 ans dans l'entreprise !

Evidemment que cette entrée de la CGT dans l'entreprise a fait grincer des dents à une direction prônant le dialogue social...sans vouloir l'appliquer !...où alors à sa façon... Comment ?

En appliquant un principe déjà connu : exclure « l'élément perturbateur » par tous les moyens...mais surtout ne pas pratiquer officiellement de la discrimination syndicale !

*Il faut trouver un prétexte et un exécuteur des « basses œuvres ». Cela a été fait le 15 mars avec un supérieur hiérarchique missionné pour provoquer verbalement et violemment et ainsi dénoncer un comportement du salarié qui « oserait » se rebeller. **Du classique quoi !***

A qui va-t-on faire croire qu'au bout de 21 ans d'ancienneté sans reproche de comportement, qu'il n'y a pas de lien direct entre la désignation de délégué syndical, les élections et la situation où se trouve aujourd'hui Vincent ?

Sa situation : 3 semaines de mise à pied conservatoire sans salaire pour un salarié victime d'un zèle hiérarchique !

La CGT ne laissera pas faire ce genre de pratique sous couvert d'un « bon dialogue social ».

L'expression des salariés doit être respectée et ne pas être bafouée !